

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET  
L'ENVIRONNEMENT  
(CDDH-ENV)**

---

**RAPPORT**

---

4<sup>e</sup> réunion, (format hybride)  
6 – 8 avril 2022

## **Points 1 et 2 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. Le Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) a tenu sa quatrième réunion du 6 au 8 avril 2022 sous forme hybride. La liste des participants figure à l'Annexe I.
2. La Présidente, M<sup>me</sup> Kristine LĪCIS (Lettonie), ouvre la réunion depuis Strasbourg et souhaite la bienvenue aux participants. Elle salue l'opportunité donnée aux membres d'y participer en présentiel.
3. Le projet d'ordre du jour est adopté, tel qu'il figure à l'Annexe II.

## **Point 3 : Élaboration d'un projet de recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement**

4. Le Groupe examine le projet de recommandation révisé tel que présenté dans le document CDDH-ENV(2022)02REV3, paragraphe par paragraphe. Il adopte le projet de recommandation modifié, tel qu'il figure à l'Addendum au rapport (CDDH-ENV(2022)R4 Addendum).
5. Faute de temps, le Groupe n'a pas pu s'accorder sur une proposition tardive visant à ajouter au préambule une référence aux dommages causés à l'environnement par les conflits armés.
6. Le Groupe demande au Secrétariat, en consultation avec la Présidente, de réviser les notes de bas de page, en les supprimant du préambule et du dispositif, et en indiquant ailleurs les références aux sources sans développer le contenu. Le projet de recommandation sera ensuite transmis au CDDH pour examen et éventuelle adoption lors de sa 96<sup>e</sup> réunion (14 – 17 juin 2022), puis au Comité des Ministres.

## **Point 4 : Analyse de l'impact de cette activité en termes d'égalité de genre**

7. Le Groupe examine l'analyse de l'impact de l'égalité de genre sur son activité en cours – l'élaboration du projet de recommandation – conformément à la fiche thématique. Tout au long du processus de rédaction, le Groupe a veillé à l'intégration de la dimension d'égalité de genre. Le projet de recommandation souligne particulièrement le rôle vital des femmes en matière d'environnement et de développement durable et, à cet égard, la nécessité de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Le projet de recommandation exprime également de sérieuses préoccupations concernant l'effet disproportionné de la dégradation de l'environnement sur les droits de ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, y compris les femmes et les jeunes filles. Sur cette base, le Groupe note que la dimension d'égalité de genre est explicitement abordée à la fois dans les paragraphes [14] et [17] du Préambule, les principes 3 et 4 de l'Annexe et dans les paragraphes 21, 25 et 37 du Rapport explicatif.

## **Point 5 : Préparation de la 5<sup>e</sup> réunion (automne 2022)**

8. Le Groupe examine les propositions transmises par ses membres et observateurs concernant des experts extérieurs indépendants à inviter à sa 5<sup>e</sup> réunion (automne 2022), lors de laquelle il débutera l'examen de la nécessité et de la faisabilité d'un autre instrument ou d'instruments dans le domaine des droits humains et l'environnement. Il convient d'inviter les experts suivants : Professeur Helen KELLER, M<sup>me</sup> Elisabeth LAMBERT, M. Sébastien DUYCK, M. John KNOX et M<sup>me</sup> Lea RAIBLE. Il convient également d'inviter l'Assemblée parlementaire et le Comité européen des droits sociaux, en qualité de participants aux travaux du Groupe, d'envisager de demander à M. Simon MOUTQUIN et à M. Giuseppe PALMISANO de les représenter respectivement lors de la prochaine réunion.

9. Le Groupe convient de consacrer deux journées entières à ses échanges avec ces experts. Lors d'une première session, il examinera des questions plus générales incluant des présentations de M. Duyck, M. Knox et M<sup>me</sup> Raible ; lors d'une deuxième session, il examinera des questions plus directement liées à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Charte sociale européenne comprenant des présentations du Professeur Keller, de M<sup>me</sup> Lambert et de représentants de l'Assemblée parlementaire et du Comité européen des droits sociaux. Le Groupe demande à sa Présidente de définir la structure exacte de ces deux journées en fonction de la disponibilité des experts.

10. Conformément aux orientations données par le CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion, le Groupe convient d'inviter ces experts à axer leurs présentations sur le cadre juridique relatif aux droits humains et à l'environnement, le statut et l'application des normes existantes, les meilleurs moyens de combler d'éventuelles lacunes et sur l'impact éventuel de tout instrument supplémentaire, y compris sur la charge de travail de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux. Le Groupe estime qu'il serait également utile (i) de recevoir des informations sur la manière dont les aspects environnementaux du droit des droits humains sont liés au droit de l'environnement, (ii) d'examiner les questions concernant la mise en œuvre de tout nouveau droit humain relatif à l'environnement et (iii) d'entendre les arguments à la fois pour et contre l'élaboration de tout instrument supplémentaire. À la lumière des discussions avec les experts lors de la prochaine réunion, le Groupe désignera un rapporteur pour la suite des travaux, auquel il fournira des orientations préliminaires en vue de préparer un document à examiner lors de la réunion suivante. Les membres sont invités à envisager leur candidature en tant que rapporteur.

11. Le Groupe note que les dates de ses prochaines réunions seront fixées par le CDDH lors de sa 96<sup>e</sup> réunion et rapidement communiquées aux membres du Groupe par le Secrétariat.

#### **Point 6 : Questions diverses**

12. Le Groupe rappelle que le CDDH avait précédemment décidé que les frais liés à la participation du représentant de la Fédération de Russie aux réunions du Groupe seraient couverts par le Conseil de l'Europe. La Fédération de Russie n'étant plus membre du Conseil de l'Europe, cette décision n'est plus valable. Le Groupe note que le CDDH sera donc invité à désigner un autre État dont les frais pourraient être pris en charge à l'avenir.

#### **Point 7 : Adoption du rapport de réunion**

13. Le Groupe approuve le présent rapport de réunion.

\* \* \*

Annexe I**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES**

<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<b>Ms Brigitte OHMS</b> Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection (dpt. V/7), Federal Chancellery
<b>AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN</b>	<b>Mr Elnur ALIYEV</b> Lead consultant of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President of the Republic of Azerbaijan
<b>ARMENIA / ARMÉNIE</b>	<b>M<sup>me</sup> Karine VARDANYAN</b> Attaché de la Division des Traités Multilatéraux, Département des Traités et du Droit International, Ministère des Affaires Etrangères de la République d'Arménie.
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<b>Ms Leen CHANET</b> Legal and policy officer International Policy, Government of Flanders Department of Environment & Spatial Development
<b>FINLAND / FINLANDE</b>	<b>Mr Tuomas KAIVOLA</b> Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service, Ministry for Foreign Affairs
<b>FRANCE</b>	<b>M<sup>me</sup> Charlotte BLONDEL</b> Consultante juridique (Legal Officer) à la sous-direction des droits de l'Homme de la Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères <b>M. Pierre-Louis LEFEVER</b> Chef de Bureau, Ministère de la transition écologique
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Ms Nino LATSABIDZE</b> Deputy head of the International Relations and European Integration Department, Ministry of Environmental Protection and Agriculture of Georgia
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Ms Nicola WENZEL</b> Government Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Unit, Federal Ministry of Justice <b>Mr Malek RADEIDEH</b> Legal Advisor, Human Rights Unit, Federal Ministry of Justice
<b>LATVIA / LETTONIE</b> <b>(Chair)</b>	<b>Ms Kristine LĪCIS</b> Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs
<b>NETHERLANDS / PAYS-BAS</b>	<b>Ms Floris TAN</b> Legal officer, Ministry of Foreign Affairs <b>Ms Michelle DUIN</b> Legal officer, Ministry of Foreign Affairs
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Ms Beate BERGLUND EKEBERG</b> Specialist Director, Ministry of Climate and Environment

	<p><b>Mr Andreas GAHR BRUNSVIG</b> Adviser, Ministry of Climate and Environment</p> <p><b>Ms Helle Aase FALKENBERG</b> Legal Adviser, Ministry of Justice and Public Security</p>
<b>POLAND / POLOGNE</b>	<p><b>Ms Agnieszka KOZIŃSKA-MAKOWSKA</b> Head of Division for Civil and Administrative Proceedings, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs</p> <p><b>Ms Agata ROGALSKI- PIECHOTA</b> Co-Agent of the Government of Poland in cases and proceedings before the European Court of Human Rights, Head of Criminal Proceedings Section, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs</p>
<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<p><b>Mr Luis VACAS CHALFOUN</b> Co-Agente del Reino de España ante el Tribunal Europeo de Derechos Humanos, Abogado del Estado–Adjunto del Área de Derechos Humanos, Subdirección General de Constitucional y Derechos Humanos, Abogacía General del Estado-Ministerio de Justicia</p>
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<p><b>M<sup>me</sup> Maya BEELER-SIGRON</b> Juriste, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Protection internationale des droits de l'homme</p> <p><b>M<sup>me</sup> Sophie HEEGAARD-SCHROETER</b> Avocate, Département fédéral des affaires étrangères, Direction du droit international public, Section droits de l'homme internationaux</p>
<b>TURKEY / TURQUIE</b>	<p><b>Mr Murat KARACA</b> Rapporteur Judge, Department of Human Rights, Ministry of Justice</p> <p><b>Mr Ahmet METİN GÖKLER</b> Legal counselor, Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg</p> <p><b>Ms. Hilal KOÇALI</b> <b>Deputy to the Permanent Representative (legal matters),</b> Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg</p> <p><b>Ms. Gülriz Çınar BERKIN</b> Climate change expert, Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change</p> <p><b>Mr. Aydın Erhan DURMAZ</b> Climate change expert, Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change</p> <p><b>Ms Özlem AKSOY</b> Biologist, Ministry of Environment, Urbanisation, and Climate Change</p>
<b>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI</b>	<p><b>Ms Fatima KHOEI</b> Policy Advisor, Environment and Human Rights Policy Advisor, Environmental Governance Team, Natural Environment, Trees and Landscape Directorate, Department for Environment, Food and Rural Affairs</p> <p><b>Ms Nicole MOHAMMED</b> Legal adviser, Environment and Human Rights Policy Advisor, Environmental Governance Team, Natural Environment, Trees and Landscape Directorate, Department for Environment, Food and Rural Affairs</p>

**PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**

<b>PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE</b>	<p><b>Mr Guillaume PARENT</b> PACE committee on social affairs, health, and sustainable development, Responsible for the new network of contact parliamentarians on the right to a healthy environment</p> <p><b>M. Simon MOUTQUIN</b> Membre de l'Assemblée des Parlementaires du Conseil de l'Europe, Rapporteur du texte « Ancrer le droit à un environnement sain »</p>
<b>OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME</b>	<p><b>Ms Amanda KRON</b> Associate Expert, UN Office of the High Commissioner for Human Rights and climate change team</p>
<b>CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<p><b>Ms Amy JACOBSEN</b> International Legal Counsel, GREENPEACE</p>
<b>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</b>	<p><b>Ms Hanne KRISTOFFERSEN</b> Human Rights Officer, Human Rights Division, European External Action Service (EEAS)</p>

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

<b>INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)</b>	<p><b>Mr Massimo FRIGO</b> UN Representative &amp; Senior Legal Adviser</p>
<b>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</b>	<p><b>M<sup>me</sup> Christine JEANGÉY</b> Officiel du Dicastère pour le Service du développement intégral humain du Vatican</p>
<b>JAPAN / JAPON</b>	<p><b>Mr Hirano TETSUSHI</b> Chargé de mission</p>

**SECRETARIAT / SECRETARIAT**

<b>Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme</b>	<p><b>Mr David MILNER</b> Head of Division / <i>Chef de Division</i>, Secretary of the CDDH / <i>Secrétaire du CDDH</i></p> <p><b>Ms Merete BJERREGAARD</b> Administrator / <i>Administrateur</i>, Secretary of the Drafting Group on Human Rights and Environment / <i>Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)</i></p> <p><b>M<sup>me</sup> Corinne GAVRILOVIC</b> Assistant / <i>Assistante</i></p>
--	---

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Ms Clarissa WORSDALE  
M<sup>me</sup> Isabelle MARCHINI

## Annexe II

### Ordre du jour (tel qu'adopté)

1. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
2. **Discours d'ouverture de M. David MILNER, Secrétaire du CDDH, Chef de la Division de la Coopération intergouvernementale en matière des droits de l'homme, DGI : Direction Générale Droits de l'homme et Etat de droit**
3. **Élaboration d'un projet de recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement**
4. **Analyse de l'impact de cette activité en termes d'égalité de genre**
5. **Échange de vues sur les travaux futurs - Sélection d'experts extérieurs indépendants qui participeront à la cinquième réunion (automne 2022)**
6. **Questions diverses**
7. **Adoption du rapport de réunion**

---

#### Documents de travail :

Avant-projet de Recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement contenant des propositions de révision du Secrétariat sur la base des derniers commentaires reçus	CDDH-ENV(2022)02REV3
---	----------------------

Échange de vues sur les travaux futurs - Éléments préliminaires préparés par le Secrétariat	<a href="#">CDDH-ENV(2022)04</a>
---	----------------------------------

Propositions d'experts extérieurs indépendants à inviter à participer à la cinquième réunion (automne 2022)	<a href="#">CDDH-ENV(2022)05</a>
---	----------------------------------

---

#### Documents de référence :

Avant-projet de Recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement, tel que révisé à la suite de la 3 <sup>e</sup> réunion et contenant les derniers commentaires reçus	CDDH-ENV(2022)02REV2
--	----------------------

Rapport de la troisième réunion du CDDH-ENV	<a href="#">CDDH-ENV(2022)R3</a>
---	----------------------------------

Textes de référence pour les travaux du CDDH-ENV : mandat pour 2022-2025, extraits du rapport de la 95 <sup>e</sup> réunion du CDDH (Strasbourg, 23-26 novembre 2021)	<a href="#">CDDH-ENV(2022)01</a>
---	----------------------------------

Fiche thématique sur l'égalité de genre - Éléments préliminaires préparés par le Secrétariat	<a href="#">CDDH(2020)13</a>
--	------------------------------

Enquête juridique sur les principes et normes existants à utiliser comme document de base par le Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV), préparé par Juliëtte RIERINK (LL.M.), Consultante en recherche sur les droits de l'homme	<a href="#">CDDH-ENV(2021)04Rev1</a> <i>(uniquement en anglais)</i>
--	--

Atelier sur « Environnement, droits de l'homme et entreprises : un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement », (27 avril 2021) <i>organisé par le Comité directeur pour les droits de l'homme sous la présidence allemande du Comité des Ministres</i> - Notes préparées par le Secrétariat de l'atelier	<a href="#">CDDH-ENV(2021)11</a> <i>(uniquement en anglais)</i>
---	--

---

[Recommandation 2211 \(2021\) de l'APCE](#) « Ancrer le droit à un environnement sain : nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe »

---

Décision concernant la Recommandation 2211 (2021) – « Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe »

*1416<sup>e</sup> réunion, 3 novembre 2021*

*Point 3.1 - 4<sup>e</sup> partie de Session 2021 (Strasbourg, 27-30 septembre 2021)*

[\(CM/Del/Dec\(2021\)1416/3.1\)](#)

---

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 8 octobre 2021 « Droit à un environnement propre, sain et durable »

[\(A/HRC/RES/48/13\)](#)

---